

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait de procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal
du 20 JUIN 2023

Présidence : Madame Delfina ORELLANA

Conseillers présents pour les votes : 38 + 1 (Présidente)

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter le préavis n° 04/2023 : Rapport de la Commission de Gestion exercice 2022

Vote pour le préavis :

Oui : 37 voix Non : 0 Abstention : 1

- D'accepter le préavis n° 05/2023 : Comptes 2022

Vote pour le préavis :

Oui : 37 voix Non : 0 Abstention : 1

- D'accepter le postulat à propos du Carrefour Chemin de la Creuse et de la route de Cossonay

Oui : 37 voix Non : 0 Abstention : 1

- D'accepter le postulat à propos des rodéos routiers sur le parking Landi, la RC 80 et la route de Morges

Oui : 37 voix Non : 0 Abstention : 1

Monsieur Grégoire GALLAND est élu tacitement Président du Conseil dès le 1^{er} juillet 2023
Madame Magali CHIOVENDA est élue tacitement vice-Présidente du Conseil dès le 1^{er} juillet 2023.

Ces deux personnes sont élues pour une durée de 12 mois.

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

La Présidente
Delfina ORELLANA

Le Secrétaire
Georges DURAND

